

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL de FACULTÉ

Du 30 septembre 2024

Président de séance : M. C. VAUTROT-SCHWARZ

Présents, représentés :

Collège A : M. J. BOUDON, Mme S. CHARREIRE-PETIT, M. M. CROZET, Mme F. LABARTHE, Mme H. MATSOPOULOU, M. Y. PACLOT, M. C. VAUTROT-SCHWARZ.

Collège B : M. R. BRETT, M. E. DUBOIS, Mme A. FARINETTI, Mme J. GROFFE, M. D. SADI, M. J.-N. SENNE.

Collège IATSS : Mme A. MALEC, Mme C. REY, M. A. RICARD.

Collège personnalités extérieures : M. J-P ALLARDI, M. P. ANTOINE, M. A. CHAMPIGNEUX, M. S. MORVAN.

Collèges étudiants : M. M. BOISSEL, Mme E. CLERO, M. E. KEMENCEI, M. E. MERKAOUI.

Invités : Mme J. BEURTHE, M. D. BRINQUIN, Mme E. PENHOAT, M. A. CHIKAOUI, Mme S. CORDEBARD, Mme A. PLUNKET, Mme C. FOURNO, Mme V. MAGNIER, Mme I. METTE, Mme V. MICHAUD, M. J. ROSE, Mme C. SIMÉANT, Mme S. SUIHLI, M. J. VITRAT

Pouvoir :

Mme P. ABADIE donne pouvoir à M. R. BRETT

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil de faculté du lundi 24 juin 2024
- II. Informations sur la cyberattaque et ses conséquences
- III. Rentrée
- IV. Dialogue politique avec la présidence
- V. Actualité de la politique de formation de l'Université Paris-Saclay
- VI. Agrandissement du service de Santé
- VII. Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 10.

Le quorum est atteint.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU LUNDI 24 JUIN 2024

Le procès-verbal du conseil de faculté du lundi 24 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le doyen annonce que les prochaines séances du Conseil de Faculté se tiendront les 16 décembre 2024, 31 mars 2025 et 30 juin 2025. Les réunions de Bureau sont fixées aux 2 décembre, 17 mars et 16 juin.

II. INFORMATIONS SUR LA CYBERATTAQUE ET SES CONSEQUENCES

Le doyen indique qu'une cyberattaque est intervenue dans la nuit du 11 au 12 août. Les serveurs de l'Université ont été cryptés par les pirates, les rendant inutilisables. Les moyens de communication avec les étudiants, les enseignants-chercheurs et les agents ont été totalement coupés.

Une cellule de crise s'est immédiatement constituée. Des contacts ont été pris avec le ministère. Une déclaration a été réalisée auprès de la CNIL. L'Office anti-cybercriminalité a également été informé de l'événement.

La consigne a été passée à l'Université de ne pas cliquer sur les liens contenus dans les emails demandant une rançon ni, bien sûr, de payer la rançon - dont le montant n'a par ailleurs jamais été précisé par les pirates.

Une plainte a été déposée.

Les personnes décisionnaires ont été rapidement informées de l'attaque. Les équipes de la DSI ont été pleinement mobilisées et se sont employées à évaluer l'étendue de l'attaque. Plusieurs réunions de crise ont été organisées.

Les systèmes d'information ont été immédiatement mis en sécurité. Dès le lundi 12 août, les équipes de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) sont venues sur le site afin d'évaluer la situation.

Seul le périmètre employeur est touché.

Faute de moyens de communication, les membres de la communauté universitaire et les partenaires ont été tenus informés de l'événement *via* les réseaux sociaux.

Le retour des agents s'est effectué progressivement entre le 19 et le 26 août. Ces reprises perlées ont permis de préciser le périmètre de l'attaque et les données pouvant être récupérées. Il apparaît que la conservation de dossiers papier a permis de reconstituer rapidement une partie des données perdues lors de l'attaque.

De nombreux échanges ont eu lieu avec les moyens généraux sur les modalités de fonctionnement possible. Un site Internet provisoire a été mis en ligne afin d'apporter les principales informations. La messagerie a été remise en fonctionnement le 26 août, permettant de reprendre les communications avec les enseignants-chercheurs.

Le 28 août, les directeurs de composantes ont été réunis afin de décider de la réouverture des établissements. L'hypothèse d'un report de la rentrée a été rapidement écartée.

Des procédures alternatives d'inscription ont été mises en place. Des adresses e-mail au format unique ont été créées pour tous les étudiants.

Le doyen observe que la continuation des services a été assurée. La paie des agents n'a pas été impactée, les données de paiement étant stockées à l'échelle nationale.

Une attention a été portée au rétablissement des applications utilisées par les agents, les enseignants et les étudiants. eCampus fonctionne correctement depuis ce 20 septembre au matin. Tous les emails sont également rétablis - seules les listes de destinataires n'ont pas encore été reconstituées.

La DSI poursuit ses travaux afin de rétablir l'ensemble des fichiers (1,5 petaoctet au total). *A priori*, tous les documents devraient être récupérés, à une date qu'il reste encore à définir. Outre la récupération des données, l'enjeu est de les sécuriser.

La première phase du plan d'action s'étend jusqu'à la mi-octobre. Elle comprenait le rétablissement de la messagerie et de Teams, effectif depuis la fin du mois d'août. Il s'agira par ailleurs, d'une part, de remettre en état l'authentification des enseignants-chercheurs afin de pouvoir accéder aux bases de données numériques, et d'autre part, de sécuriser l'ensemble des postes de travail en vue de pouvoir rétablir et réutiliser les disques partagés.

La convocation d'un Conseil de Faculté extraordinaire au début du mois de septembre a été envisagée. Les informations disponibles étaient toutefois trop parcellaires. Une information à titre personnel des membres de la composante a ainsi été privilégiée.

La deuxième phase du plan d'action prévoit la récupération des applications métiers prioritaires, la remise en état du système d'impression centralisé, la remise en ligne du site Internet de l'Université ainsi que le rétablissement de Sphinx.

La troisième phase permettra de traiter les derniers éléments, selon un calendrier qui n'est pas encore défini.

Le doyen salue la forte solidarité dont le personnel de l'université et de la composante a fait preuve afin de pouvoir rouvrir le périmètre employeur touché par l'attaque. L'implication des agents a permis de maintenir la rentrée le 2 septembre et permet de fonctionner à peu près correctement malgré les difficultés actuelles.

Il propose de céder la parole aux responsables de services afin de recueillir leur retour d'expérience.

Service Accueil et Vie étudiante

Sonia SUIHLI indique que les difficultés ont été importantes pour gérer les inscriptions administratives (absence d'emails, absence d'applications, etc.). Les listes de travail (inscrits, inscrits non admis, etc.) ont été progressivement reconstituées. Il convenait également de rassurer et d'apporter des réponses aux étudiants.

Une centaine de dossiers d'inscription a été récupérée à la fin du mois d'août, permettant de délivrer les premiers certificats de scolarité.

Début septembre, l'Université a fait savoir que les admis non-inscrits devaient créer un compte sur un outil de gestion RH afin de pouvoir s'inscrire et ainsi recevoir leur certificat de scolarité. A date, plusieurs étudiants n'ont toujours pas reçu l'e-mail de connexion. Certains profitent de cette situation, ce qui oblige à une activité de contrôle inédite. Les équipes ont, en outre, dû rapidement se former à l'outil. A date, 319 dossiers d'inscription restent à vérifier et valider. Un volume important de dossiers d'admis non-inscrits est attendu cette semaine.

Des saisies seront nécessaires lorsque les outils redeviendront fonctionnels, ce qui générera une charge de travail supplémentaire.

Les services pédagogiques seront sollicités pour contrôler les listes à disposition.

Sonia SUIHLI remercie son équipe pour la bonne volonté et l'investissement dont elle a fait preuve. L'entraide entre les services et la direction a été importante.

Le doyen souligne également l'efficacité des étudiants, qui étaient 4 100 à s'être inscrits à la date de fermeture de la Faculté le 26 juillet. Leur identité a pu être retrouvée grâce aux listes papier éditées avant la cyberattaque par Sonia SUIHLI. Les cartes Etudiant peuvent ainsi être générées.

Il convient désormais de comparer la liste des candidats admis pédagogiquement et celle des candidats admis administrativement. Toutes les pièces des étudiants inscrits depuis le 10 septembre devront être vérifiées. La procédure de paiement des frais d'inscription doit encore être établie - à date, la plupart des étudiants présents n'ont pas encore pu payer les frais.

Mathieu CROZET demande si ces étudiants bénéficient tout de même de la Sécurité sociale.

Le doyen répond par la positive puisqu'ils sont inscrits.

Il salue la forte implication d'Emmanuel DUBOIS et de Lisa ANOULIÈS dans la reconstitution des listes et des matrices. Il les remercie grandement pour leur concours.

Service des Etudes et de la Formation

Sylvie CORDEBARD indique que les équipes ont constaté à leur retour à la fin du mois d'août l'ensemble des effets de la cyberattaque (absence de messagerie électronique, indisponibilité d'Apogée, perte des disques partagés, absence de liaisons avec les imprimantes, etc.).

Les méthodes de travail ont été revues pour adapter le fonctionnement. Plusieurs documents ont pu être récupérés dans les corbeilles et les historiques de téléchargements. Divers documents ont été entièrement reproduits pour répondre aux besoins des étudiants (convention de stage, etc.).

Peu d'étudiants de Master 2 ayant obtenu leur délibération avant l'été, il convenait de récupérer les notes saisies dans Apogée, *via* les responsables de formation, les enseignants et les ordinateurs personnels. Un important travail de collecte a été réalisé. Des relevés de notes ont été entièrement recréés, en tenant compte des modalités de contrôle de connaissance. Sylvie CORDEBARD remercie Emmanuel DUBOIS et Lisa ANOULIÈS qui ont participé à ces travaux de construction et d'automatisation. Les délibérations devraient être prêtes d'ici la première session le 15 octobre.

Le service de la Scolarité a par ailleurs dû répartir les étudiants dans les groupes de TD, sans outil ni listes fiables. Tous les étudiants ont donc été reçus individuellement dans le service pendant une quinzaine de jours. En outre, et compte tenu de l'indisponibilité de l'outil de gestion des salles, des fichiers partagés ont été créés en coordination avec le SREP.

La date de disponibilité d'Apogée n'est pas connue à ce stade. Quoi qu'il arrive, un important travail sera nécessaire pour que l'outil puisse être pleinement opérationnel. En outre, tant que la liaison entre Apogée et Iris n'est pas rétablie, les QCM corrigés ne pourront pas être mis en œuvre. Les notes devront être mises sur des fichiers Excel à partir des listes de TD puis saisies dans Apogée le moment venu.

La remise en état d'eCampus devrait améliorer la communication avec les étudiants.

Sylvie CORDEBARD constate que les équipes ont été pleinement mobilisées, mais sont éprouvées par les difficultés générées par la cyberattaque.

Service Relations avec les Equipes Pédagogiques (SREP)

David BRINQUIN indique que le SREP a amorcé dès le mois de mai 2024 le travail de constitution des plannings des cours magistraux. Les 60 emplois du temps finalisés ont ainsi pu être publiés dans la semaine du 22 juillet. Les étudiants ont pu en prendre connaissance dès cette date. Les emplois du temps ont été affichés sur les panneaux de la scolarité et mis en ligne sur le site provisoire.

La plupart des grilles de TD étaient finalisées dès la fin du mois de juillet. Les créneaux affectés ont ainsi pu être récupérés et mis à disposition du service de la Scolarité. Les TD ont pu commencer aux dates prévues. Les créneaux sont désormais fixés jusqu'à la fin du semestre.

A date, 37 matières sont gérées en simultané par le SREP pour la gestion des fiches de TD. Les documents étant entièrement stockés sur les fichiers partagés, ils ont tous été perdus. Compte tenu de la suppression des emails, les commandes des enseignants n'ont pas pu être honorées ; ces derniers ont été sollicités pour définir s'ils souhaitaient remettre en place des fiches de TD « à l'ancienne ». L'agent recruté pour prendre en charge la gestion et l'acheminement des fiches s'est finalement désisté une semaine avant la rentrée, accroissant les difficultés du service.

Depuis quatre semaines, les plannings sont annoncés sur papier. Les étudiants sont invités à consulter les panneaux de la scolarité pour prendre connaissance des mises à jour. Les annonces sur eCampus reprendront dès le début du mois d'octobre.

Département formation Continue, Alternance, Validation des Acquis et Enseignement à distance

Amin CHIKAOUI indique que le service de la Formation continue partage une grande partie des problématiques évoquées par les autres services et des moyens de remédiation mis en place.

Il souligne toutefois que les inscriptions ne sont aujourd'hui ouvertes qu'aux personnes ayant la CVEC. Or, les étudiants en formation continue ou en apprentissage ne paient pas cette contribution. De même, les étudiants en EAD ne peuvent pas s'inscrire puisque la procédure définie ne tient pas compte des listes provenant d'eCandidat et des réinscriptions.

La seconde campagne de candidatures s'est ouverte à la fin du mois d'août. Plusieurs inscriptions ne sont toujours pas effectives - les étudiants sont rappelés par vagues, mais tous n'ont pas encore été sollicités à date. Cette situation amène à retarder la rentrée.

Compte tenu de l'indisponibilité de l'outil de conventionnement, les conventions sont rédigées à la main. Un fichier de suivi a été créé dans l'attente d'une ressaisie dans le futur logiciel.

Amin CHIKAOUI attire l'attention sur les problématiques de conformité qui découleront de ce travail manuel. Les personnels sont inquiets du volume de travail à venir (vérification, correction, saisie brute, contrôle de conformité, etc.). La bonne volonté ne suffira pas à éviter un engorgement : des moyens supplémentaires seront nécessaires.

L'impossibilité d'inscrire les étudiants en formation continue pose une difficulté. Les dossiers papier sont autorisés de manière exceptionnelle pour la formation continue.

Le service s'est fixé deux priorités : établir les emplois du temps et garantir la présence d'un enseignant devant chaque classe. Les autres sujets deviennent secondaires, ce qui génère d'autres problématiques. Par exemple, des intervenants non payés, après une période de compréhension, expriment leur mécontentement auprès des équipes.

Des attestations peuvent être délivrées aux étudiants en toute conformité. Pour autant, toutes les pièces ne répondent pas aux exigences et sont rejetées par certaines instances ou administrations. S'il remercie la direction centrale pour son implication, Amin CHIKAOUI regrette toutefois que l'Université n'ait pas fourni aux services tous les documents types (relevés de notes, etc.). Faute d'un accompagnement suffisant, les équipes sont mises en difficulté face à leurs interlocuteurs.

Le doyen assure que les leçons de cet événement seront tirées. A ce stade, la priorité est de faire fonctionner l'Université correctement. La centralisation des serveurs est l'un des symptômes de l'absence de subsidiarité présente à l'Université.

Emmanuel DUBOIS rejoint les propos d'Amin CHIKAOUI. La situation actuelle présente un caractère irrationnel propre à l'Administration.

Selon les informations fournies lors du webinaire de la présidence, le GIP RENATER a relevé une « connexion opportuniste sur les serveurs centraux de la DSI ». Autrement dit, il existait une faille dans les serveurs qui a permis aux pirates de s'introduire dans les systèmes. A la demande de l'ANSSI, la Faculté sécurise aujourd'hui tous les postes de travail, qui ne sont pourtant pas en cause. La double authentification imposée introduit une complexité supplémentaire. Le rétablissement des services est ralenti par les exigences de sécurisation de l'ANSSI.

Emmanuel DUBOIS note également qu'une machine neuve a été acquise pour procéder à la sauvegarde des données. Cette opération aurait pu s'effectuer sur un *cloud*, de manière sécurisée, plus rapidement et à moindre coût.

La présidence indique également qu'il est difficile d'identifier les étudiants en droit, en économie et en gestion. Pourtant, ces démarches ne semblent poser aucune difficulté en médecine.

La DSI a obtenu un prestataire supplémentaire. En revanche, aucune réponse n'a été donnée à la demande de recourir à un prestataire pour saisir les données accumulées depuis la rentrée. Les composantes doivent pouvoir bénéficier de cette aide, sans imputation sur leurs budgets.

Alexandre RICARD précise que les demandes de renforts ont d'ores et déjà été remontées, notamment via la F3SCT centrale.

Il annonce par ailleurs que les adresses e-mail génériques sont opérationnelles depuis cet après-midi.

Philippe ANTOINE salue l'engagement des agents pour faire face aux conséquences de la cyberattaque.

Cibler Paris-Saclay n'est pas neutre. Cet événement devra réinterroger les dispositifs de cybersécurité des universités. Une attaque de cette ampleur, avec de telles conséquences, n'est possible qu'en raison de failles. Il conviendra d'identifier l'origine de cette défaillance, non pas pour rechercher les responsabilités, mais pour prendre des mesures correctives.

Beaucoup d'agents s'interrogent sur la manière dont ils pourront travailler jusqu'à la fin de l'année. La stupeur a laissé place à une période de surinvestissement qui ne peut pas perdurer. Une phase d'écoute et d'accompagnement est désormais impérative pour soutenir les agents.

Enzo MEKAOUI indique que le Conseil d'administration a été convoqué en urgence. Le recours à une prestation externe a été annoncé, pour un coût de 140 000 euros pour quinze jours d'intervention.

La solidarité entre les établissements composants Paris-Saclay est à noter. Toutefois, peu d'éléments sont fournis sur le coût de ces interventions pour la Faculté. La lettre d'orientation budgétaire, qui devait être votée par le Conseil d'administration le 8 octobre, a finalement été passée d'office par le rectorat, à la demande de la présidence.

Enzo MEKAOUI note que la présidence a sollicité une aide d'urgence du ministère. Le manque d'informations communiquées au Conseil d'administration est préjudiciable.

La plus grande université de France et d'Europe se trouve à terre parce qu'elle n'a pas été en mesure de protéger ses serveurs. Les causes de cette attaque doivent être rapidement identifiées afin que la situation ne se reproduise plus.

Le doyen souligne qu'à terme, l'enjeu sera de définir si une alerte avait été remontée et si des moyens avaient été sollicités - et obtenus - pour résoudre ces failles. La priorité est de rétablir un mode de fonctionnement convenable. L'ANSSI est composée d'experts : ses recommandations sont suivies.

Emmanuel DUBOIS observe que l'ANSSI est une agence normative, dont les exigences de sécurité freinent le redémarrage des services. Ce sécuritarisme apparaît excessif.

Le doyen en convient. Il soulève toutefois le risque d'une nouvelle attaque si les serveurs et les postes sont remis en place sans la sécurité nécessaire.

Service Communication et Culture et Service Audiovisuel

Claire FOURNO indique que des groupes WhatsApp ont été créés dès le 14 août pour échanger.

De nombreux étudiants ont envoyé des messages privés sur les comptes de la Faculté sur les réseaux sociaux pour obtenir des informations.

Le site Internet, l'Intranet, les publipostages, les listes de diffusion et les fichiers partagés ont été rendus indisponibles. Seul le PDF du livret d'accueil des enseignants a pu être récupéré.

Sphinx avait été utilisé pour inviter les étudiants à la rentrée solennelle du 17 octobre. Toutes les listes se trouvaient sur le serveur. Une liste partielle a été récupérée grâce au service de Sylvie CORDEBARD.

Un site web temporaire a été créé dès le 23 août par Jordan VITRAT pour afficher les informations de rentrée. Cette version gratuite est toutefois limitée à cinq pages et une seule connexion à la fois. La souscription à une version payante est envisagée.

Les écrans dynamiques et OpenAgenda fonctionnent correctement.

Claire FOURNO souligne que l'attaque aura eu le mérite d'accroître les abonnés sur les réseaux sociaux de l'Université (particulièrement sur LinkedIn et Instagram).

Jordan VITRAT indique que le site web temporaire a permis de mettre à disposition les principales informations et ainsi réduire le flux d'appels et de messages (jusqu'à 500 sollicitations par jour). En une semaine, 47 000 visites ont été enregistrées sur le site.

L'entraide entre les services a été importante.

Le doyen le confirme. Des agents ont participé aux inscriptions et à l'accueil des étudiants, notamment.

Autres services

Le doyen indique que l'IEJ a été épaulé pour l'organisation et la surveillance des examens. Les épreuves écrites se sont ainsi correctement déroulées.

Le service de la Recherche et des Finances a pu reprendre l'émission de bons de commande. Le suivi budgétaire est toutefois limité.

Vanessa MICHAUD précise que l'état présenté lors du dernier Conseil de Faculté a été récupéré et sert de base au suivi.

Une difficulté demeure pour les projets de contrat de recherche, toutes les données ayant été perdues.

Angélique MALLEC annonce par ailleurs que le catalogue de la bibliothèque et la bibliothèque numérique - qui sont externalisés - fonctionnent normalement.

Grâce au compte CentraleSupélec, les enseignants-chercheurs ont accès à l'ensemble des bases de données. Les accès des étudiants sont désormais également fonctionnels. Une difficulté demeure pour les bases de données juridiques.

Isabelle METTE précise que la bibliothèque universitaire est ouverte aux horaires habituels. Les étudiants sont inscrits localement afin de pouvoir emprunter des documents.

Ni le Wi-Fi ni les imprimantes ne sont accessibles à date.

La bibliothèque sort d'une période de travaux. Plusieurs salles sont encore indisponibles de ce fait.

Stéphane MORVAN souhaite savoir si des éléments sont disponibles quant à une éventuelle utilisation frauduleuse des données.

Le doyen explique que les données n'ont pas été volées. Plusieurs tests ont été réalisés, notamment de la part de l'ANSSI, pour s'assurer qu'aucune donnée ne circulait de manière frauduleuse. L'attaque visait « uniquement » à bloquer les serveurs de l'Université pour l'empêcher de fonctionner.

Claire FOURNO précise qu'un courrier d'explication a été rédigé afin de rassurer les partenaires de l'Université sur ce point.

Le doyen salue par ailleurs les représentants des étudiants, qui ont utilement participé à la communication auprès des étudiants.

Un nouveau point d'étape sera réalisé lors du prochain Conseil de Faculté. Des informations seront régulièrement communiquées aux membres dans l'intervalle.

Alain CHAMPIGNEUX suggère à l'Université et aux services de noter précisément tout ce qu'ils ont mis en œuvre. Un comité post-crise devra se constituer pour effectuer un bilan de l'événement. Ce retour d'expérience sera important pour prendre des mesures correctives et modifier, le cas échéant, certains modes d'organisation qui se révèlent peu efficaces.

Il invite par ailleurs la Faculté à faire confiance aux experts de l'ANSSI et à suivre leurs recommandations.

Le doyen prend note de ces suggestions. Tous les enseignements devront être tirés de cette expérience.

Une solidarité s'est exprimée entre les établissements composant Paris-Saclay. D'un point de vue numérique, le périmètre employeur n'existe plus. Les outils des autres établissements - dont ceux de CentraleSupélec - ont été utilisés. Il conviendra de prendre la mesure de cet état de fait.

Le doyen remercie à nouveau l'ensemble des agents mobilisés pour que la rentrée puisse être assurée. Ce fonctionnement, même de manière dégradée, apparaît préférable à une fermeture de la Faculté.

III. [RENTREE](#)

Ce point a été traité avec le précédent.

IV. [DIALOGUE POLITIQUE AVEC LA PRESIDENCE](#)

Le doyen indique que le dialogue de gestion aura lieu en janvier 2025. En préfiguration de ce dernier, un dialogue politique a eu lieu le 13 septembre et a permis à l'équipe présidentielle de se présenter. La réunion a duré près de quatre heures. Camille GALAP a par ailleurs effectué un tour au sein des services pour rencontrer les agents et les remercier de leur engagement.

A ce stade, l'équipe de direction n'a pas évoqué le projet pédagogique, mais a présenté les questions structurelles à adresser en matière d'immobilier, de recherche et de ressources humaines.

Immobilier

Le doyen indique que le modèle financier de l'IEI a été évoqué. Ce dernier demeure sous-utilisé, tant par les composantes que par les acteurs privés. L'institut est ainsi coûteux pour l'Université et peu contributif au service public. En principe, tous les utilisateurs participent au financement de l'IEI tandis que la Faculté Jean Monnet intervient au travers d'une clause de reprise balai. A la faveur d'une récente modification des conditions tarifaires, cette clause a été supprimée : l'IEI est désormais à l'entière charge de l'Université et chaque utilisateur paie au *pro rata* de son utilisation. Le coût pour la Faculté

s'établit à 120 000 euros par an au titre de son installation sur deux étages. Il convient de réfléchir à la destination de l'IEI à moyen ou long terme.

Le sujet du photovoltaïque a également été abordé. Seul le bâtiment B est éligible à l'installation de panneaux, qui n'est toutefois pas jugée prioritaire par la DAPI.

La désartificialisation du parking, opération peu onéreuse, reste à l'étude. Le dossier a été transmis il y a un an en vue d'obtenir un financement.

L'éloignement de la Maison de l'Etudiant a été souligné, mais l'Université s'oppose désormais à tout projet générant des dépenses de construction. Seules des études prospectives peuvent être acceptées dans le cadre du plan immobilier en cours de déploiement. L'alternative envisagée est d'utiliser un espace inutilisé du CROUS. Les cuisines devraient alors être séparées afin de permettre aux étudiants d'occuper la salle annexe - sur le modèle existant à Nanterre et à venir au Kremlin-Bicêtre. Avec l'accord des membres du Conseil de Faculté, le doyen propose de construire un projet en ce sens.

Enfin, la réorganisation du service de Santé a été évoquée. Un médecin supplémentaire sera accueilli pour répondre aux besoins des étudiants. Une extension du service sera aménagée dans une zone inexploitée des archives, permettant d'aménager un second bureau de médecin et d'accueillir la psychologue dans de bonnes conditions.

Ressources humaines

Les effets de la cyberattaque sur la mise en paiement des mesures RH ont été abordés. La présidence a fait savoir que tout était mis en œuvre pour que les prestations soient servies comme prévu (changement d'échelon et de grade, RIPEC, etc.).

L'engagement a été pris par la présidence de s'employer à répondre à l'obligation légale de paiement mensuel des vacataires.

Une difficulté a été remontée quant aux conditions fixées pour devenir vacataire. Le doyen annonce avoir obtenu que les étudiants élèves avocats puissent être engagés en tant que chargés de TD, au travers de contrats de collaboration occasionnels. Les services RH sont appelés à mettre en œuvre cette mesure nouvelle.

Actuellement, les vacances assurées par les enseignants-chercheurs dans les autres composantes, les autres établissements de l'Université Paris-Saclay ou les universités membres associés donnent lieu à des contrats de vacation. Cette difficulté a été remontée à la présidence.

La présidence a accepté que la campagne de recrutements d'ATER soit avancée aux mois de mars/avril. Cette évolution n'est pas anodine pour les sciences humaines et sociales.

Le doyen a également demandé une gestion dynamique des délégations et détachements afin que des professeurs associés puissent être positionnés sur le socle d'une personne en détachement ou en délégation. Ce fonctionnement est celui qui prévalait par le passé. Il permet de proposer des cours d'amphi - ce qui n'est pas souhaitable avec un ATER. La suppression de ce mécanisme - qui n'a pas concerné les autres composantes - avait nui à la visibilité de la Faculté.

Raphaël BRETT ajoute que le sous-effectif de la Faculté dans plusieurs services (formation continue, SREP, service financier, etc.) a été remonté à la présidence. A date, 10 à 15 % des postes ne sont pas occupés. Des mesures ont été demandées afin d'accroître l'attractivité de l'Université et la fidélisation des agents.

La création d'un poste de responsable RH a également été soutenue afin de mieux accompagner les carrières des agents et des enseignants-chercheurs.

Le doyen souligne la réticence exprimée par la présidence sur ce dernier point. Un argumentaire sera travaillé afin de justifier l'utilité de ce poste.

Recherche

Le doyen indique que la problématique des ingénieurs de recherche et ingénieurs d'étude et la réorganisation du service de la Recherche ont été évoquées. L'enjeu est de faire comprendre à la présidence qu'un laboratoire de droit, d'économie et de gestion ne fonctionne pas comme un laboratoire de recherche.

La suractivité des services de la composante, liée aux Graduate Schools (GS), a également été soulevée. Ces missions ne figurent pas dans les fiches de poste et n'ont fait l'objet d'aucune contribution. Aussi, le doyen a suggéré que les GS reversent 15 % de leur budget à la Faculté - tout comme la Faculté reverse 15 % de son budget aux services centraux de l'Université.

Formation

Le doyen soulève la nécessité d'organiser la montée en puissance du service de Santé. Une mutualisation de la Maison de la Santé avec l'IUT a été évoquée par la présidence. Des contacts seront pris avec la mairie sur ce projet.

Une difficulté demeure pour identifier des étudiants à même d'assurer le fonctionnement du service du Handicap, qui reçoit de plus en plus de demandes (environ 1 000 étudiants bénéficient d'un aménagement).

Alexandre RICARD réitère la demande d'un réaménagement des allées pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. L'accès des toilettes handicapées mériterait également d'être revu.

Le doyen prend note de ces remarques.

L'absence de développement de la formation continue par manque de moyens humains a également été portée auprès de la présidence. L'accent a notamment été mis sur les conséquences financières de ces carences.

Le doyen estime que la présidence et les directions ont été à l'écoute des demandes et enclines à trouver des solutions. Le dialogue de gestion devra confirmer ce ressenti positif.

V. ACTUALITE DE LA POLITIQUE DE FORMATION DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

Clarisse SIMÉANT intervient sur ce point.

Clarisse SIMÉANT indique que les rapports d'auto-évaluation ont été remis au Hcéres. L'équipe de pilotage sera auditionnée le 17 octobre, avant une sélection de formations. La liste des formations auditionnées par le Hcéres n'est pas connue à ce jour.

Un retour sera réalisé en janvier sur les rapports provisoires. Un échange pourra s'ouvrir avec le Hcéres sur ces remontées avant la remise des rapports définitifs le 1^{er} avril.

Le travail préparatoire à l'accréditation débutera à l'automne. Une proposition de diplômes à accréditer devra être remise au Hcéres pour le 1^{er} avril 2025 avant de construire les maquettes. Ces dernières sont attendues pour l'automne 2025.

Les lettres de cadrage seront remises aux responsables de formation et de mention afin de les guider dans l'accréditation. Plusieurs modifications ont été apportées par rapport aux lettres de cadrage précédentes, s'agissant de l'école universitaire de premier cycle et de l'organisation des Masters 1 et 2.

Clarisse SIMÉANT explique que Paris-Saclay souhaite proposer des mentions communes en vue de délivrer des diplômes de premier cycle communs aux trois universités. Cette évolution vise à poursuivre l'intégration *via* la formation. Un travail d'étude sera conduit par discipline, au travers de groupes de travail réunissant les responsables de mention et les responsables d'année de chaque université. Les groupes de travail identifieront les points communs et les divergences entre les différentes formations puis décideront de l'opportunité d'afficher une mention commune.

Une mention commune suppose de s'entendre sur les objectifs d'apprentissage, sur les débouchés et sur les blocs de connaissances et compétences (nombre de blocs, intitulés et règles de compensation). Si ces éléments convergent, une mention commune doit être établie. Toute spécificité légitimant de s'extraire de la mention commune devra être justifiée. Ni le différentiel de volume horaire, ni les UE au sein des blocs, ni l'encadrement ne sont considérés comme des arguments suffisants.

Quoi qu'il arrive, la différenciation ne perdurerait pas au-delà de 2031, l'uniformité de l'offre de formation en Licence étant annoncée pour l'accréditation 2031-2036.

Le doyen souligne que dans le schéma projeté, l'école universitaire de premier cycle deviendrait une personne morale, sans aucune autre composante que les sites d'enseignement. Ces questions sont essentielles pour la Faculté.

Mathieu CROZET observe que les écoles doctorales et les Graduate Schools se trouvent déjà sous ce schéma, ce qui ne les empêche pas de s'intéresser aux Masters et aux Doctorats qu'elles accueillent.

Il sollicite des précisions sur la structure organisationnelle envisagée pour les mentions communes.

Clarisse SIMÉANT explique qu'une structure prévisionnelle avait été présentée, prévoyant de désigner un responsable de mention commun aux trois universités. Face aux remarques formulées quant à la difficulté de mise en œuvre concrète, ce schéma semble avoir été abandonné.

Si ce projet voit le jour, il supposera de définir une structure *ad hoc*, sans toutefois supprimer la structure sur les sites. Le travail de coordination sera conséquent. La charge de travail sera alourdie.

Un sujet se pose également sur les jurys de délibération. Un jury de validation pourrait être nécessaire en complément.

Le doyen souhaite savoir si ce schéma satisfait les membres du Conseil de Faculté.

Mathieu CROZET s'enquiert de l'argumentaire avancé pour légitimer ces fusions.

Clarisse SIMÉANT explique que l'école universitaire de premier cycle pourrait ainsi répondre à des appels à projets et prétendre à de nouveaux financements.

Mathieu CROZET observe que l'école universitaire de premier cycle existe déjà.

Le doyen indique que la structure est en construction depuis quatre ans, mais reste une « coquille vide » ou quasiment vide à ce stade.

Mathieu CROZET estime qu'il serait pertinent d'accorder les moyens nécessaires à l'école de fonctionner et de désigner des responsables de discipline en charge d'assurer la coordination. Sans moyen humain, le projet ne fonctionnera pas.

Clarisse SIMÉANT explique que l'école universitaire de premier cycle s'est appliquée à mettre en place la loi ORE et à financer les accompagnements « Oui Si » - tous ceux de la Faculté sont pris en charge dans ce cadre. Le pôle des référents en Licence est financé par l'école.

Le doyen estime qu'il ne s'agit pas de rejeter l'école universitaire de premier cycle dans son ensemble et par principe. Cette dernière peut effectivement être un levier de création de postes, y compris

d'enseignants-chercheurs. Le principe de Licences communes est toutefois à interroger, de même que l'accréditation par l'EUPC de diplômes de licence opérées à Evry ou Versailles.

Sandra CHARREIRE-PETIT s'étonne que de telles structures puissent être envisagées pour rechercher des financements au travers d'appels à projets. D'un point de vue organisationnel, cette réflexion n'a aucun sens. Il convient de justifier politiquement et pédagogiquement cette orientation. Les coûts de coordination risquent d'être extrêmement importants.

Clarisse SIMÉANT souligne l'enjeu d'affichage avancé. Dans le cadre de la certification, il est demandé à l'Université Paris-Saclay de présenter une offre de formation « cohérente » et non « redondante ». Le pilotage ne souhaite plus justifier des formations différentes dès lors qu'elles poursuivent les mêmes objectifs et présentent de fortes similitudes.

Sandra CHARREIRE-PETIT demande si les LDD restent à part.

Clarisse SIMÉANT répond par la positive.

Françoise LABARTHE fait part de ses réserves sur cette mise en commun et fait le lien avec les rapprochements demandés il y a quelques années pour les Masters. *In fine*, le résultat est peu satisfaisant. Plusieurs mentions s'interrogent sur l'opportunité de revenir sur cette fusion.

A terme, ces regroupements impacteront la gouvernance. De toute évidence, un doyen n'aura plus de raison d'être. Le directeur de l'école universitaire de premier cycle et le directeur de la Graduate School se substitueront aux pouvoirs des facultés.

Le doyen partage ce point de vue. La Faculté deviendrait un opérateur de moyens, sans aucune prise sur les contenus.

Damien SADI exprime ses craintes d'une concurrence nouvelle avec les universités de Saint-Quentin-en-Yvelines et d'Evry.

Il doute par ailleurs que l'uniformisation se limite aux titres des blocs de connaissances et de compétences. A terme, celle-ci pourrait s'étendre aux maquettes et aux UE.

Enzo MEKAOUI s'étonne que le sujet soit toujours d'actualité dans le contexte politique actuel et le choix opéré en faveur de la non fusion. Contrairement aux annonces, le projet d'établissement et la sortie d'expérimentation semblent bien être corrélés.

Il convient d'exprimer un refus clair quant à ce projet. Le rapport rédigé par la Faculté sur la gouvernance et les échanges qui ont eu lieu au sein de la communauté ne peuvent pas être ainsi écartés.

Julien BOUDON estime qu'un fonctionnement à trois ou quatre établissements est adapté pour un Doctorat. Il est en revanche plus difficile pour un Master et doit être exclu pour une Licence. Les trois bassins sont extrêmement différents ; les besoins, les attentes et les étudiants ne sont pas les mêmes.

Il serait erroné de croire qu'un retour en arrière sera possible en 2031. Aussi, Julien BOUDON appelle la Faculté à s'opposer fermement à ce projet au regard des besoins pédagogiques différents qui se font jour dans les trois universités. Aucune structure « supérieure » ne peut imposer son interprétation des besoins des étudiants.

Le doyen souligne les pertes de spécificités des Masters qui se sont inscrits dans ce projet. Les maquettes ont, le plus souvent, été harmonisées à la baisse. Les travaux ont été conséquents, pour un résultat qui n'est pas satisfaisante. La gestion se révèle aujourd'hui difficile. Ce fonctionnement est inadapté aux Licences.

Présenter à un recruteur un diplôme identique - et non pas seulement équivalent - alors que les étudiants n'ont pas suivi les mêmes formations à Versailles, à Sceau et à Evry s'apparente à un dol.

Semer ainsi le trouble aux yeux des recruteurs s'effectuerait nécessairement au détriment des étudiants et de la réputation de notre faculté.

Le doyen précise qu'il présentera la méthode de sortie de l'expérimentation au Conseil d'administration le 8 octobre, avant la présentation de la méthode d'élaboration du projet d'établissement.

Le doyen soumet à un vote informel du Conseil de Faculté le projet de licences communes.

Une très grande majorité de membres s'exprime contre cette perspective.

Mathieu CROZET indique qu'il n'est pas opposé au rapprochement des licences, mais ne perçoit pas l'intérêt d'une telle démarche. Une certaine différenciation reste impérative.

Les responsables de l'école universitaire de premier cycle doivent présenter un projet d'établissement clair. Dans le cas contraire, le projet de rapprochement n'a aucun sens.

Le doyen réaffirme que le projet est motivé par la volonté d'accroître la taille de l'Université, dans une vision de l'ESR selon laquelle « *big is beautiful* ». Cette intégration serait une fusion de fait, sans fusion en droit. Evry et Versailles conserveraient leur personnalité morale et leur pouvoir de décision, d'initiative et d'action. Certaines de leurs formations pourraient ne pas entrer dans le périmètre Paris-Saclay.

Le projet de fusion ayant été abandonné en 2023. Pourquoi ? Jamais les raisons profondes n'ont été livrées, mais on sait que le ministère estimait que des centaines de postes devaient être créés pour que l'opération soit un succès. Ce rapprochement était dans l'intérêt d'Evry et de Versailles. Selon le doyen, la Faculté Jean Monnet aurait également pu tirer des bénéfices d'une réelle fusion. L'intégration proposée aujourd'hui comporte les obligations d'une fusion sans ses avantages. Une fusion de fait en somme.

Depuis 2010, l'établissement cible a évolué à plusieurs reprises - pour rappel, le projet initial visait à supprimer les personnalités juridiques des universités et des écoles. Mais au fond, sans parler des missions différentes entre les UMA (université d'aménagement du territoire et du reste (université de recherche intensive pour le périmètre employeur, les écoles et les ONR), seules les personnalités juridiques des universités membres associés posent problème aujourd'hui. La construction de Paris-Saclay s'est faite par succession d'essais et d'erreurs, une méthode scientifique bien éprouvée, dont le processus d'intégration engagé depuis février 2023 à la suite de l'abandon du projet de fusion est le dernier exemple. Il faut tirer toutes les conséquences de ce changement de cap et défaire en tant que de besoin ce qui a été préfigurateur d'une fusion qui n'a plus lieu.

Le doyen estime que le projet ne présente pas aujourd'hui d'avantages autres que celui de la taille. Les universités conservent leur personnalité morale ; seule leur gestion est intégrée. Une couche supplémentaire se crée. Le pavillon de la Licence commune regroupe des ensembles différents, ce qui pose une difficulté. A l'international, la présence d'universités au sein d'une université est incompréhensible. A notre niveau, c'est l'existence même de trois facultés de droit, d'économie et de gestion au sein d'une même université qui est incompréhensible.

Julien BOUDON rappelle que le classement de Shanghai s'attache aux liens entre les établissements non fusionnés.

Le doyen indique que ce critère justifiait la fin de la personnalité juridique de Paris Sud. Dans les faits, le modèle fédératif de PSL ne l'empêche pas de figurer dans les classements. Pour le doyen, si un schéma fédératif n'est pas retenu ici, il n'est pas légitime de maintenir les personnalités morales de deux universités au sein d'une université.

Mathieu CROZET estime que si la fusion vise à bénéficier d'un effet de taille, la plus-value de cette grande taille doit être démontrée. La mise en commun de forces pour porter un projet d'établissement ambitieux est intéressante. En revanche, elle est inutile si le projet a uniquement une visée d'affichage.

Anne PLUNKET souligne qu'aucune réponse n'est apportée sur la plus-value de la fusion. L'avis des instances n'est même pas sollicité.

Le doyen considère que le volet institutionnel doit dicter le volet académique. Si le Conseil de Faculté le souhaite, il exprimera ses réserves sur le volet académique.

Véronique MAGNIER constate que les débats d'aujourd'hui sont similaires à ceux qui avaient eu lieu il y a huit ans avec les Masters. Un diplôme commun avec mentions a été créé pour les trois universités d'Evry, de Versailles Saint-Quentin et de Sceaux. Sept mentions existent aujourd'hui, sur des spécialités très spécifiques (droit notarial, etc.) et guidées par des professions réglementées, qui imposent des contenus très encadrés.

Les mentions de M1, peu spécifiques, sont relativement dupliquées d'un site à l'autre. En revanche, des spécificités ont été conservées pour les M2. Les 40 parcours proposés par Jean Monnet restent bien identifiés. Il semble difficile de maintenir de telles spécificités pour les Licences.

Le projet de mentions de Licences communes semble être une fusion qui ne dit pas son nom.

Des bilans pédagogiques ont été rédigés dans le cadre de l'évaluation Hcéres. Malgré ses demandes, Véronique MAGNIER n'a pas obtenu de bilan sur les financements et sur les apports de la GS par rapport aux facultés - des dépenses ont-elles été supprimées ?

Depuis le printemps, une quinzaine de GT Masters ont été organisés. Ni la cyberattaque ni le changement de présidence n'ont ralenti ce rythme de réunions. La première réunion de présidence des GS s'est tenue le 20 septembre 2024. La décorrélation entre la sortie de l'expérimentation et le projet d'établissement a été annoncée, sans aucune explication.

Les GS sont contraintes d'avancer pour répondre aux échéances, sans s'appuyer sur aucun bilan ni aucune trajectoire.

Une Commission Formation doit voir le jour pour apprécier la cohérence des mentions de Masters. Pour Véronique MAGNIER, cette instance aura le mérite de réunir les responsables de mention, les responsables de parcours et les doyens.

Julien BOUDON regrette la place grandissante des réunions et des tâches administratives dans l'activité des enseignants-chercheurs, qui perdent de vue leur cœur de métier.

Véronique MAGNIER souligne que des créations de postes semblent possibles.

Le doyen indique qu'il s'opposera à tout projet qui ne s'accompagnerait pas de créations de postes.

La mécanique est contestée par plusieurs établissements. En revanche, les instances académiques semblent accepter le projet.

Raphaël BRETT suggère que le Conseil de Faculté prépare une motion dans l'optique de la prochaine séance afin d'appeler les instances de l'université à s'engager dans le projet de réforme institutionnelle pour tirer les conséquences de la non fusion.

Le doyen estime que l'enjeu est aussi de résister à ce projet académique délétère.

VI. AGRANDISSEMENT DU SERVICE DE SANTE

Ce point a été traité par ailleurs.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Sandra CHARREIRE-PETIT note que la deuxième étape du plan de remédiation de la cyberattaque prévoit la restauration du site Internet. Elle demande si les sites « périphériques », dont ceux des centres de recherche, sont compris dans cette phase. Il serait opportun que ces sites soient disponibles avant la lecture des rapports par le Hcéres afin que les évaluateurs puissent prendre connaissance des contenus inclus dans les liens hypertextes.

La restauration des sites web requiert des ressources au sein de la DSI ou en externe.

A date, au moins cinq des six laboratoires ne disposent pas d'un site fonctionnel. L'Observatoire du Green Deal. Un rétablissement groupé sur un serveur semble être envisagé.

Le doyen propose de remonter ce point lors de la réunion de composante du lundi 7 octobre.

En l'absence de questions diverses supplémentaires, la séance est levée à 18 heures 10.

Le Doyen

Charles VAUTROT-SCHWARZ


Charles VAUTROT-SCHWARZ
Doyen